



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 22 mars 2012 à 19h30

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Patricia ROSA, MM Jean Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, délégués titulaires
Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ, MM Willy EGARD, Georges THIBAUT délégués suppléants
Excusé : M. Jacky MILON

M. Jean-Maurice DENAVACELLE a été élu secrétaire

1 - COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du SIVU d'Agy dressé pour l'année 2011 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le compte administratif 2011 qui s'établit comme suit a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
BUDGET GENERAL			
Investissement	58 382,74	72 020,00	+ 13 637,26
Fonctionnement	26 938,13	41 716,00	+ 14 777,87

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire l'excédent de fonctionnement 2011 soit **14 777 euros** en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.

4 - BUDGET PRIMITIF 2012

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2012 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses : 380 098 euros euros Recettes : 380 098 euros

Section de fonctionnement

Dépenses : 58 817 euros Recettes : 58 817 euros

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement la réalisation d'une salle polyvalente sur le plateau d'Agy (à usage de salle hors sac l'hiver) à hauteur de 321 500 euros.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Madame la Présidente fait part des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2012.

Après examen des dossiers, le Comité Syndical décide d'allouer :

- 4 000 euros à Manific'Aventure
- 4 000 euros au ski club d'Agy versés en 2 échéances (30/04/2012 et 30/11/2012).

6 - CHEMIN DES SOMMARDS

M. Georges THIBAUT expose aux membres du Comité que le chemin des Sommards qui relie les Carroz au plateau d'Agy a vu sa fréquentation chuter ces dernières années et ce en raison d'un entretien insuffisant (80% de son emprise se situe sur du domaine privé). Considérant l'intérêt que présente cet itinéraire pour les piétons, les vététistes, les loisirs d'hiver, les cavaliers, il est envisagé sa remise en état. L'Office National des Forêts a été mandaté par la commune d'Arâches-la-Frasse pour monter un dossier technique et financier. Le coût des travaux est pris en charge par la Commune d'Arâches.

Afin de minimiser au maximum le coût de cette réhabilitation notamment le coût du transport de matériaux (qui représente la majeure partie de la dépense) et dans un souci de développement durable, il est suggéré de prendre les matériaux sur la commune de Saint Sigismond.

Les élus de Saint Sigismond présents adhèrent au projet dans la mesure où une étude de faisabilité sera réalisée pour s'assurer que les travaux ne déstabiliseront pas le terrain et que lesdits travaux seront suivis d'une remise en état des lieux et d'une re-végétalisation.

Dès lors que le chiffrage définitif sera établi, que la liste des points de mutualisation entre les 2 communes sera arrêtée, les Conseils Municipaux auront à se prononcer sur la réalisation d'un tel projet.

Séance levée à 21h15

Marie-Antoinette METRAL
Présidente

